

A

Monsieur le gérant d'entreprise
BOUKHEDIMI DJAMAL-EDDINE
Rue des Gazelles N°02 CHLEF

Objet : A/S Mise en Demeure N°02. (Contrat N°08/2024)

En application des Clauses contractuelles du Contrat à Commandes N°08/2024.

Nous vous informons que vous êtes attributaire du Projet : Travaux Canalisation RSS HAMMAM RIGHA MSAN-A-/RHAN44 (LOT 02), Conformément au ODS N°29/DRA&CANA/2024 du 27/02/2024

A cet effet, veuillez se rapprocher au siège de la DOT d'Ain Defla pour accuser réception de l'ODS de démarrage des travaux et la préparation de l'installation provisoire du chantier et l'entame des travaux en fonction du devis arrêté par les services d'Algérie Télécom.

A défaut d'exécution de votre part dans un délai de **08 jours**, je serai dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires utiles allant à la résiliation pour faire valoir les intérêts d'Algérie Telecom, conformément à l'article N°40 du Cahier des Prescriptions Spéciales du Contrat cité en objet.

Cordialement.



Le Directeur Opérationnel

Directeur Opérationnelle
Des télécoms Ain-Defla
P/I

BOUZAABOUN Mustapha